



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5

EST ABSENTE:

M <sup>me</sup> Line Charest	siège #6
------------------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

183-09-17

---

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point suivant dans autres affaires :

- Adjudication de contrat pour l'installation de glissières de sécurité.

184-09-17

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017.

---

### **RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Aucune réponse laissée en suspens.

---

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER**

*(Temps alloué : 20 minutes)*

*Début : - Fin :*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

185-09-17

---

### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 août 2017 au montant de 30 832,37 \$ et des comptes déjà payés durant le mois d'août au montant de 12 532,66 \$.

---

186-09-17

**FINANCEMENT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208-16 AU MONTANT DE 469 582,00 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 208-16 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire le 1<sup>er</sup> février 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 208-16 a été approuvé par la Municipalité le 14 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le débours du financement du règlement numéro 208-16 sera émis le 28 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les phases I et II du secteur Les Boisés de l'Apéro sont terminées et que le Municipalité doit payer ses fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Populaire Desjardins de St-Raymond – Ste-Catherine** pour son prêt temporaire négocié en date du 21 août 2017 au montant de 469 582 \$ à un taux d'intérêt variable de 2.95 % l'an.

**QUE** capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**QUE** le prêt soit signé par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière adjointe;

**QUE** le prêt soit daté du 11 septembre 2017

**QUE** les intérêts du prêt soient payables mensuellement le premier jour du mois suivant le premier débours du prêt;

**QUE** la municipalité renonce par la présente à toute ristourne éventuelle relative à l'emprunt découlant de ce prêt;

**QU'un** premier déboursement est demandé le 12 septembre 2017 au montant de 350 000 \$ et que les futurs déboursements seront progressifs sur demande écrite de la municipalité;

**QUE** le prêt soit remboursé en totalité suite au financement du règlement d'emprunt 208-16;

187-09-17

---

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES**

Madame July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, a remis les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal. Un résumé sera publié dans l'Écho d'Auvergne et sur le site Web de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

188-09-17

---

**FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE DU JOURNALIER PERMANENT**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michaël Paquet a été engagé le 12 juin 2017 sous réserve d'une période probatoire de 3 mois au cours de laquelle le processus de probation a été appliqué;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont satisfaits du travail accompli durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YAVAN CHANTAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil conviennent que la période probatoire est terminée et confirment à M. Paquet, sa permanence au poste de journalier permanent tel que stipulé dans l'entente de travail.

189-09-17

---

**FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE DE LA RÉCEPTIONISTE**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Nathalie Mayer a été engagée cette année le 8 mai 2017 pour un poste étudiant de commis de bureau;

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons reconnaître le travail d'une employée polyvalente, fiable et qui a le sens des responsabilités dans l'accomplissement de ses tâches par la régularisation de son poste;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée avait été engagée, aussi en 2016, à titre de commis de bureau pour la période de la mi-mai à la mi-octobre et que les membres du conseil sont satisfaits du travail accompli durant ces périodes;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Mayer retourne à l'école au mois de novembre pour une période approximative de 2 mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous souhaitons régulariser le poste de M<sup>me</sup> Mayer afin de répondre aux besoins de l'administration générale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil confirment l'engagement ainsi que la fin de la période de probation de M<sup>me</sup> Nathalie Mayer tel que stipulé dans l'entente de travail.

190-09-17

---

**FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> July Bédard occupe le poste de directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim depuis le 8 mai 2017 sous réserve d'un droit de retour à son poste de secrétaire-trésorière adjointe sur une période de six mois;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> July Bédard est satisfaite de son poste de directrice générale et désire annuler son droit de retour;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont satisfaits du travail accompli durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil conviennent que la période probatoire est terminée et confirment à M<sup>me</sup> Bédard, sa permanence au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière tel que stipulé dans l'entente de travail.

191-09-17

---

**AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE D’UN POSTE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'intérim de Madame Douwan Fong-Roy s'est terminée le 22 août 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Roy, ne correspondait pas aux attentes de l'administration générale pour le poste permanent de secrétaire-trésorière adjointe;

**CONSIDÉRANT QU'**une trésorière adjointe est requise pour répondre aux besoins de l'administration générale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste mentionné ci-dessus afin de répondre aux besoins de l'administration générale.

192-09-17

---

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la cotisation annuelle 2017 pour M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale secrétaire-trésorière à l'Association des Directeur Municipaux du Québec (ADMQ), pour la somme de 185 \$ plus les taxes applicables.

193-09-17

---

**INSCRIPTION AU CONGRÈS DU SERVICE D'ACHAT MUNICIPAL (SAM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québec Municipal (FQM) tiendra son Congrès du Service d'Achat Municipal (SAM) le 28 septembre 2017 prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 160 \$ par personne plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'INSCRIRE** M<sup>me</sup> July Bédard ainsi que M. Simon Trépanier au congrès de la Fédération Québec Municipal (FQM), afin qu'ils assistent aux conférences concernant la loi 122, qui aura lieu jeudi le 28 septembre 2017, d'autoriser le paiement des frais d'inscriptions. Les frais de déplacements seront remboursés.

194-09-17

---

**RABAIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE LORS D'ACTIVITÉS AU SEIN DES LOCAUX MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut donner le maximum de services possibles pour ces citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant la saison automnale et hivernale différents cours seront offerts dans les locaux municipaux (zumba, yoga, Jiu-Jitsu ...);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire inciter les gens à participer aux différentes activités offertes dans ses locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité, sous preuve de résidence, donne un escompte de 50 % pour les inscriptions de ses citoyens aux différentes activités offertes.

195-09-17

**MANDAT AUX ARPENTEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire, en 2018, rendre la route Langlois conforme en acquérant du terrain afin d'élargir la route et de faire une nouvelle mise en forme;

**CONSIDÉRANT QUE** la première étape des travaux consiste à arpenter la route afin d'avoir une meilleure idée du nombre de mètres à acquérir;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** la compagnie Champagne et Matte, Arpenteurs-géomètres à arpenter la route Langlois sur une longueur approximative de 1 500 mètres pour un total de 1 600 \$ + les taxes applicables.

196-09-17

---

**MANDAT À MONSIEUR DENIS LÉPINE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de municipalisation pour les rues du Domaine Alouette a été déposée au mois d'avril 2017 (résolution # 74-04-17).

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut acquérir le plus d'informations sur le dossier afin de bien informer les résidents du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**une estimation des coûts des travaux à effectuer est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais imposés par les ingénieurs sont très dispendieux;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Denis Lépine a plus de 30 années d'expérience dans le domaine routier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut épargner le plus d'argent possible tout en ayant de bons conseils;

IL EST PROPOSÉ MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité prenne les services de Monsieur Denis Lépine, afin que celui-ci nous donne une estimation des travaux à effectuer pour rendre les rues conformes et municipalisées.

197-09-17

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN D'INTRODUIRE DES MODALITÉS DE DROITS ACQUIS RELATIVES À LA SUPERFICIE DE PLANCHER DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN SUR FUMIER LIQUIDE**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 10 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 8 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique s'est tenue le 6 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté le 14 août 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été affiché aux endroits ordinaires le 25 août 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le règlement numéro 211-17 modifiant le règlement de zonage #186-14 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide.

198-09-17

---

**DEMANDE DE TOPONYME – CHANGEMENT DE NOM DE L'AVENUE HAMEL SUD**

**CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire du lot 5 200 071 concernant le changement du nom de l'avenue Hamel Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rue privée appartient au propriétaire qui effectue la demande et que les motifs justifiant la demande sont jugés valables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le conseil recommande le changement de nom de l'avenue Hamel Sud pour la «rue Morency» à la Commission de toponymie. Il recommande également le changement de nom de l'avenue Hamel Nord pour simplement la « rue Hamel ».

199-09-17

---

**CAPSA – RENOUELEMENT DU FINANCEMENT POUR 2017**

**CONSIDÉRANT** le soutien de services-conseils à la municipalité et sa population afin de permettre l'amélioration, la protection et la mise en valeur de cette ressource importante qu'est l'eau;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme soutient également les inspecteurs municipaux dans leur travail;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme maintien une présence sur le territoire du bassin versant de la rivière Sainte-Anne par l'élaboration d'un plan directeur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le Conseil autorise le versement d'un montant de 750.00\$ représentant le renouvellement de l'aide financière pour l'année 2017.

200-09-17

---

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) D'EFFECTUER DES INSPECTIONS ET LA RÉPARATION ANNUELLE DES TROUS D'HOMME SUR LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu des plaintes de citoyens concernant le bruit sur la rue Principale causer par les trous d'homme endommagés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports a effectué dernièrement des réparations de tous les trous d'homme situés sur la rue Principale et qu'ils ont réglé la situation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil demandent au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'effectuer deux inspections annuelles (printemps / automne) et de réparer les trous d'homme endommagés au fur et à mesure.

201-09-17

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) D'INSTALLER DES PANNEAUX D'AFFICHAGE D'AIRE DE JEUX, D'INDICATION DE VITESSE RÉELLE AINSI QUE LA RÉALISATION D'UN PASSAGE PIÉTON SUR LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu des plaintes de citoyens concernant la vitesse des utilisateurs de la route sur la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est soucieuse de la sécurité des citoyens et désire améliorer les services offerts aux citoyens handicapés ainsi que leurs conditions de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil demandent au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'effectuer l'installation de panneaux d'affichage d'aire de jeux près de la patinoire municipale sise au 90, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

D'effectuer l'installation d'un panneau indicateur de vitesse réelle à l'entrée du village afin de sensibiliser les utilisateurs de la route pour qu'ils réduisent leur vitesse;

**DE** réaliser un passage piéton en face des bureaux municipaux sis au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, afin de permettre un accès sécuritaire lorsque les gens traversent la rue pour se rendre à la bibliothèque municipale.

202-09-17

**APPUI DE LA DEMANDE FAITE PAR LA MRC DE PORTNEUF RELATIVEMENT AU PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT** que le 24 mai dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé quatre projets de documents relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant les sujets suivants :

- Développement durable des milieux de vie;
- Le territoire et les activités agricoles;
- Pour un aménagement harmonieux du territoire public;
- Gestion durable de la forêt et de la faune;

**CONSIDÉRANT** que le MAMOT a enclenché un processus de consultation auprès du milieu municipal dans le but de recueillir les commentaires sur les documents déposés et que la date pour la réception des commentaires était fixée au 22 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** les enjeux importants liés à ces orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et les implications de ces dernières en

matière d'organisation et de développement du territoire régional au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation soulève différentes interrogations et que les délais impartis pour procéder à l'analyse des documents et soumettre des commentaires s'avèrent nettement insuffisants;

**CONSIDÉRANT** que les documents d'orientations font souvent référence à des documents d'accompagnement actuellement inaccessibles ou non disponibles;

**CONSIDÉRANT** que le texte inhérent aux attentes gouvernementales est en discordance avec le message gouvernemental faisant état « d'attentes adaptées à la réalité des territoires et à une approche partenariale »;

**CONSIDÉRANT** que la formulation même des attentes gouvernementales et l'utilisation à profusion du verbe « doit » crée des obligations absolues et un régime d'imposition gouvernementale qui laisse peu de flexibilité et ne traduit pas réellement la possibilité d'adaptation à la réalité de chacun des territoires;

**CONSIDÉRANT** que la rédaction des orientations gouvernementales ne respecte pas le principe véhiculé par le projet de loi 122 visant à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL  
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, telle que la MRC de Portneuf, demande au MAMOT de revoir le processus de consultation en cours concernant le renouvellement des OGAT afin de procéder à une véritable consultation du milieu municipal, selon une approche partenariale;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, telle que la MRC de Portneuf, demande que la rédaction des orientations gouvernementales soit également revue à la lumière des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre du projet de loi 122, en reconnaissant les municipalités comme des gouvernements de proximité et en laissant une plus grande latitude aux MRC quant aux choix d'aménagement et de développement qu'elles peuvent exercer sur leur territoire respectif.

203-09-17

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE DC INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du domaine DC inc. pour le déneigement et l'entretien de ses routes privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies des factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce, jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



**QUE** les membres du Conseil accordent la subvention 2017 au montant de 961.65 \$, à l'Association du domaine DC inc. puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

204-09-17

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du conseil du mois de juin, la résolution #137-06-17 autorisant le lancement d'un appel d'offres pour l'entretien des chemins pour la période hivernale a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des bordereaux de soumissions pour le déneigement s'est faite le 28 août 2017 à 14 h 01, au bureau municipal et que deux compagnies ont déposé des offres, soit :

Compagnie	Contrat	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Transport Gilles Tessier Inc. (Option 3 ans)	Ensemble des chemins (33.45 km)	4 500 \$/ km Total : 150 525 \$	4 375 \$/ km Total : 146 343 \$	4 250 \$/ km Total : 142 162.50\$	N/A	N/A
	Rte Irlande Nord	5 000 \$/ km Total : 2 500 \$	4 500 \$/km Total : 2 250 \$	4 000 \$/km Total : 2 000 \$	N/A	N/A
Compagnie	Contrat	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Gestion DG (Option 5 ans)	Ensemble des chemins (33.45 km)	4 048.25 \$/km Total : 135 414.11 \$	4 048.25 \$/km Total : 135 414.11 \$	4 048.25 \$/km Total : 135 414.11 \$	4 048.25 \$/km Total : 135 414.11 \$	4 048.25 \$/km Total : 135 414.11 \$
	Rte Irlande Nord	6 000 \$/ km Total : 3 000 \$	6 000 \$/ km Total : 3 000 \$	6 000 \$/ km Total : 3 000 \$	6 000 \$/ km Total : 3 000 \$	6 000 \$/ km Total : 3 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Gestion DG pour la saison 2017-2018. Ce contrat est renouvelable à chaque année pour une période de 5 ans dans la mesure où les services rendus ont été rendu à la satisfaction de la municipalité pour la somme de 138 414.11 \$ par an, plus les taxes applicables.

205-09-17

**ADJUDICATION DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DU CHEMIN SAINT-VINCENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité assume le sablage et l'entretien de la partie municipalisé du chemin Saint-Vincent;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à une demande de prix pour le déneigement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 de la route Saint-Vincent à trois compagnies différentes;

**CONSIDÉRANT QU'** une seule compagnie a répondu à la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEV EPAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent le contrat à M. Mathieu Morasse afin de déneiger la partie verbalisée du chemin Saint-Vincent pour la somme de 7 560 \$, plus les taxes applicables, pour une distance de 0.6 km pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

206-09-17

**DEMANDE DE RÉPARTITION DU COÛT DE DÉNEIGEMENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ DU LAC DES FONDS.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par le président, le secrétaire et les propriétaires du secteur du lac des Fonds pour le déneigement de cette zone;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts pour tout propriétaire d'un immeuble/terrain du secteur ciblé se fera de la façon suivante : les unités d'évaluation sur lesquelles un bâtiment principal est érigé compteront pour 1 unité et les terrains vacants pour 0,5 unité et les frais seront majorés de 5%;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil acceptent la demande de déneigement pour l'année 2017-2018 pour le secteur du lac des Fonds au coût de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

---

**POINTS D'INFORMATION**

- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

207-09-17

**AUTRES AFFAIRES :**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des essais par les employés municipaux, la Municipalité n'a pas la machinerie nécessaire pour l'installation de glissière de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à des demandes de prix pour l'installation de glissières de sécurité dans la côte du rang Sainte-Anne Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** trois compagnies ont répondu à la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la compagnie *Les entreprises Steeve Couture* à effectuer l'installation de la glissière de sécurité dans la côte du rang Sainte-Anne Nord pour un montant total de 2 713.52\$ plus les taxes applicables.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Temps alloué : 30 minutes)*  
*Début : 19 h 35 - Fin : 19 h 36*

1 personne s'est prévalu de son droit à ce moment.

- M. Marc Ouellet

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : [www.ste-christine.qc.ca](http://www.ste-christine.qc.ca)

208-09-17

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 37 minutes par M. Steeve Paquet.

---

Raymond Francoeur  
Maire

---

July Bédard  
Directrice générale, secrétaire-trésorière